

INSPECTION FORÊT

Poste : Conducteur de camionnette	
Employé :	Secteur :
Propriétaire :	Machinerie :
Inspection réalisée par :	Date :

C : conforme, **NC** : non conforme, **INT** : intervention SST, **AT** : arrêt de travail immédiat

	1. EPI	C	NC	INT
1.1	Casque de sécurité			AT
1.2	Lunettes de sécurité			
1.3	Gants de protection			
1.4	Bottes de sécurité			AT
1.5	Dossard à bandes réfléchissantes			
1.6	Autres EPI appropriés			
1.7				
1.8				
	2. Machinerie/Équipement	C	NC	INT
2.1	Permis conduire classe appropriée			AT
2.2	Objets lourds			
2.3	Arrimage dans la boîte arrière			
2.4	Arrimage de réservoirs			
2.5	Système de communication			
2.6	Trousse de PSPS			
2.7	Dispositifs d'éclairage/signalisation			
2.8	Klaxon			
2.9	État et choix des pneus			
2.10	Système de freinage			AT
2.11	Outils de dépannage			
2.12	Matériel d'urgence			
2.13				
2.14				
2.15				
2.16				
2.17				
2.18				
2.19				
2.20				
	3. SOPFEU	C	NC	INT
3.1	Système d'extinction (1 kg ABC)			
3.2	Réservoirs de carburant et fuites			
3.3				
3.4				

	4. Méthodes de travail	C	NC	INT
4.1	Vérification sécurité quotidienne			
4.2	Avertir de son itinéraire			
4.3	Conduite et vitesse adaptées			
4.4	Comportement du conducteur			
4.5	Respect du Code de la sécurité routière			
4.6	Annoncer sa position			
4.7	Garder la droite			
4.8	Port de la ceinture de sécurité			
4.9	Conduite avec facultés affaiblies			AT
4.10	Surveillance du travailleur seul			AT
4.11				
4.12				
4.13				
4.14				
4.15				
4.16				
4.17				
4.18				
	5. Zones de danger	C	NC	INT
5.1	En arrêt, frein de stationnement			
5.2	Zone de danger : 50 m			
5.3	Procédure d'approche machine			AT
5.4				
5.5				
	6. Entretien et réparation	C	NC	INT
6.1				
6.2				
6.3				
6.4				
6.5				
	7. Environnement	C	NC	INT
7.1				
7.2				

NC	Correctifs	Suivi		Correctif efficace		Commentaires
		Date	Responsable	Oui	Non	
Contremaître :		Date :	Resp. SST :	Date :		

INSPECTION FORÊT

Poste : Conducteur de camionnette

(CS : Consignes de sécurité en forêt – PRÉVIBOIS) (CSR : Code de la sécurité routière) (GÉPÉTFB : Guide d'élaboration d'un protocole d'évacuation et de transport des blessés en forêt - CNESS) (NMSOPFEU : Normes minimales de la SOPFEU) (RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts) (RNMPSPS : Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins) (RSSTAF : Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier) (RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail) (RTMD : Règlement sur le transport des marchandises dangereuses)

1. EPI		4. Méthodes de travail	
1.1	À l'extérieur de la cabine, casque de sécurité en tout temps – RSSTAF art.44	4.1	Vérification avant départ et utilisation du registre si requis – CSR
1.2	Lunettes de sécurité lorsque requis – RSSTAF art.45	4.2	Informer personne désignée de ses déplacements – CS
1.4	Gants de protection lorsque requis – RSST art.345	4.3	Adaptation de la vitesse à l'état et aux conditions des chemins – CSR
1.5	Bottes de sécurité avec semelle antidérapante RSSTAF art.46	4.4	Conducteur adopte un comportement sécuritaire – CSR
1.6	Dossard à bandes réfléchissantes lorsque requis – CS	4.5	CSR
2. Machinerie/Équipement		4.6	Communique sa position aux bornes kilométriques – CS
2.1	Permis de conduire en règle et classe appropriée - CSR	4.7	Circulation à droite (courbes et pentes) – CSR
2.2	Pas d'objets lourds dans l'habitacle – CS	4.8	CSR
2.3	Chargement attaché dans la boîte arrière ou usage d'un filet– CSR	4.9	Ne pas conduire avec facultés affaiblies (alcool, drogues, médicaments) – CSR
2.4	Réservoir à carburant attaché dans la boîte – RTMD	4.10	Application du protocole de surveillance du travailleur seul et isolé (1 visite ou communication par demi-journée de travail) – RSSTAF art.7
2.5	Système communication CB pour s'identifier aux bornes km et communiquer avec les autres intervenants – CS Autres moyens de communication si requis : FM, cellulaire, satellite et SPOT – RSSTAF art 8 + GÉPÉTFB	5. Zones de danger	
2.6	Présence d'une trousse de PSPS personnelle RSSTAF art.8 + RNMPSPS art.5 + CSA Z1220	5.1	À l'arrêt, frein de stationnement – CS
2.7	Système d'éclairage fonctionnel et utilisé en tout temps CSR	5.2	Respect de la zone de danger des machines : 50m RSSTAF art.26 + RSST art.323
2.8	Klaxon fonctionnel – RSST art.274 + CSR	5.3	Application de la procédure d'approche des machines par communication radio et/ou signaux manuels – CS
2.9	Type de pneus adapté à la saison, état des pneus et indicateur d'usure ne touchant pas le sol – CSR	6. Entretien et réparation	
2.10	Essai dynamique du frein de service et du frein de stationnement – RSST art.274 + CSR	6.1	
2.11	Outils de dépannage dans un coffre à l'extérieur de l'habitacle – CS	6.2	
2.12	Présence du matériel d'urgence en cas de panne : (ex: triangles réfléchissants, fusées signalisation) – CS	6.3	
		6.4	
3. SOPFEU		7. Environnement	
3.1	Présence et état de l'extincteur (1 kg ABC) – CS + NMSOPFEU	7.1	
3.2	Absence de fuites aux réservoirs de carburant et absence de fuites d'huile – RSST art 272 + CSR	7.2	